RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01152
Numéro SIREN : 483 470 787
Nom ou dénomination : ABCAMEDIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt 2643

# Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence

## Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/2643

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte
Augmentation du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : ABCAMEDIS GROUPE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 483 470 787

N° gestion : 2005 B 01152

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

**ABCAMEDIS GROUPE**
Société par Actions Simplifiée
A capital variable minimum de 5 100 €
Siège social : Les Bureaux de l'Arche
5 Rue des Allumettes
13090 AIX EN PROVENCE

483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**
**DU 15 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars, à 14 heures,
Les associés de la **SAS ABCAMEDIS GROUPE**, société par actions simplifiée, au capital variable minimum de 5 100 €, se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte, sur convocation du Directeur Général.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ainsi que les émissions de vote par correspondance.

M. LENTILLON Frédéric préside la séance en sa qualité de Directeur Général de la Société.
Mme NICOLAS Christiane est désignée comme secrétaire de séance.

Le président de séance constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- la copie de l'avis de convocation faite par annonce légale parue dans le journal LA MARSEILLAISE,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- les textes du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale,
- le rapport de gestion et le rapport spécial du Directeur Général sur les opérations de l'exercice clos au 30 septembre 2018.

Puis le président de séance déclare que son rapport spécial et son rapport de gestion, les textes du projet de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'AGO :*
- ***Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus aux dirigeants,***
- ***Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018,***
- ***Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce – l'approbation de ces conventions,***
- ***Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.***

*De la compétence de l'AGE :*
- ***Augmentation du capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,***
- ***Augmentation du capital social par apport en numéraire,***
- ***Suppression du droit préférentiel de souscription,***
- ***Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,***
- ***Pouvoirs à conférer.***

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

Le président de séance donne lecture des rapports de gestion et spécial du Directeur Général. Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus au Président et au Directeur Général**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directeur Général sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos, lesquels font apparaître **une perte de 4 140.82 €.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat respectif pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018**

L'assemblée générale, constatant que la perte de l'exercice clos s'élève à 4 140.82 €, décide de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau débiteur ». Le solde du compte « report à nouveau » deviendra, après affectation, débiteur de 334 669.14 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

En outre, l'assemblée générale prend acte que, du fait de pertes constatées dans les documents comptables à la clôture des comptes 30 septembre 2018, les capitaux propres de la société demeurent inférieurs à la moitié du capital social. Le formalisme de l'article L. 225-248 du Code de Commerce a été réalisé suite aux décisions de l'AGE du 30 juin 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**TROISIEME RESOLUTION : Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce – Approbation de ces conventions**

L'assemblée générale approuve les conventions intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que celles qui se sont poursuivies, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**QUATRIEME RESOLUTION : Absence de rémunération des fonctions des dirigeants**

Jusqu'à décision contraire ultérieure, l'assemblée générale décide de maintenir une absence de rémunération au titre des fonctions de Président de M. Brice DE VILLENEUVE et de Directeur Général de M. LENTILLON Frédéric.

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

Les dirigeants pourront toutefois prétendre, sur justificatifs, au remboursement de leurs frais de déplacements et de représentation exposés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Après avoir rappelé que le capital social se trouve entièrement libéré, le Directeur Général expose l'opportunité de procéder à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles de catégorie A, à l'effet de renforcer les capacités financières de la Société.

Ces actions pourraient être libérées en totalité par apport en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

**CINQUIEME RESOLUTION : Augmentation du capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société**

A ce jour, le Directeur Général indique que deux associés ont, préalablement à la présente assemblée, manifesté leur volonté de souscrire au capital social par compensation avec une partie de leurs comptes courants d'associés selon les modalités suivantes :

| | **Souscription au capital prévue (en €)** | **Nombre d'actions à souscrire** |
|---|---|---|
| **M. LENTILLON Frédéric** | 8 190 € | 54 600 actions |
| **SARL VALGEST** | 5 310 € | 35 400 actions |
| **TOTAL** | **13 500 €** | **90 000 actions** |

Cette augmentation de capital, d'une somme totale de 13 500 €, sera réalisée par l'émission au pair de 90 000 actions nouvelles de catégorie A de 0.15 € chacune, ce qui aura pour effet de porter le capital social de la somme de cinquante mille huit cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-dix centimes (50 880.90 €) à la somme de **soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-dix centimes (64 380.90 €).**

Les actions nouvelles seront libérées en totalité par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles qui seront créées porteront jouissance à la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

L'assemblée générale décide, sous la condition de l'adoption de la 7ème résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital conformément aux souscriptions reçues ci-dessus, par l'émission au pair de 90 000 actions nouvelles de valeur nominale de 0.15 €.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Le Directeur Général a invité les associés souhaitant souscrire au capital social par apports en numéraire à se manifester. A cet effet, le Directeur Général a reçu des souscriptions. Les versements correspondants aux souscriptions devront être effectués au siège social au plus tard le 15 avril 2019 sur le compte bancaire bloqué ouvert à cet effet au nom de la société.

**SIXIEME RESOLUTION : Augmentation du capital social par apport en numéraire**

Le Directeur Général indique que les associés ayant souscrit et ayant pris l'engagement de libérer leur souscription avant le 15 avril 2019 sont :

| **Nom de l'associé** | **Souscription au capital prévue (en €)** | **Nombre d'actions à souscrire** |
|---|---|---|
| **M. DE CROUSNILHON Michel** | 316.20 € | 2 108 actions |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

| | | |
|---|---|---|
| **M. CARPENTIER Jean-Paul** | 750.00 € | 5 000 actions |
| **M. BONDOIS Olivier** | 75.00 € | 500 actions |
| **TOTAL** | **1 141.20 €** | **7 608 actions** |

L'assemblée générale valide, après discussion, la liste des souscripteurs ci-dessus et les montants correspondants.

Cette augmentation de capital, d'une somme totale de 1 141.20 €, sera réalisée par l'émission au pair de 7 608 actions nouvelles de 0.15 € chacune, ce qui aura pour effet de porter le capital social de la somme de soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-dix centimes (64 380.90 €) à la somme de **soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux euros et dix centimes (65 552.10 €).**

Les actions nouvelles seront libérées en totalité en numéraire avant le 15 avril 2019.

Les actions nouvelles qui seront créées porteront jouissance à la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

L'assemblée générale décide, sous la condition de l'adoption de la 8ème résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital conformément aux souscriptions reçues ci-dessus, par l'émission au pair de 7 608 actions nouvelles de valeur nominale de 0.15 €.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**SEPTIEME RESOLUTION : Suppression du droit préférentiel de souscription**

L'assemblée générale décide la suppression totale du droit préférentiel de souscription de chacun des associés tel qu'il est prévu à l'article 11-5 des statuts, en faveur des cinq associés listés dans les 5ème et 6ème résolutions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**HUITIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital décidée dans les 5ème et 6ème résolutions, constater les libérations par versements en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et généralement prendre toutes mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Cette délégation est consentie jusqu'à la date du 15 mai 2019.

L'assemblée générale autorise, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet de la 7ème résolution, le Directeur Général à modifier corrélativement les statuts (article 8).

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoirs à conférer**

L'assemblée générale confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général et par la secrétaire désignée en début de séance.

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

***Fait à AIX-EN-PROVENCE,***
***En 2 exemplaires,***
***Le 15 mars 2019.***

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé –*
*Certifié conforme à la feuille de présence ci-annexée »*

Le Directeur Général,
**M. LENTILLON Frédéric**

Lu et approuvé - certifié conforme à la feuille de présence ci-annexée

La Secrétaire,
**Mme NICOLAS Christiane**

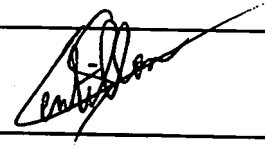
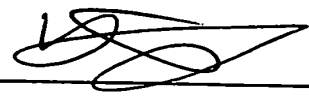
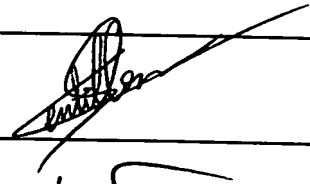
Lu et approuvé - certifié conforme à la feuille de présence ci-annexée

Cadre réservé à l'enregistrement

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
AIX EN PROVENCE
Le 03/01 2020 Dossier 2020 00000069, référence 1324P61 2020 A 00006
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur principal des finances publiques
Stéphanie BRUGOT
Contrôleur des finances publiques

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

| n° | Prénom et Nom des actionnaires | Titres | Prénom et Nom des mandataires | Signature |
|---|---|---|---|---|
| 1 | ANGELVIN Alex | 3096 | Brice de Villeneuve |  |
| 30 | BARREAU Pascale | 720 | | |
| 31 | BERT Jean Yves | 2344 | | |
| 42 | BESSIERE Philippe | 2000 | | |
| 46 | BEUZELIN David | 1000 | | |
| 29 | BIDOU Olivier | 18627 | | |
| 3 | BONDOIS Olivier | 1850 | | |
| 32 | BRUZZISI Dominique | 1563 | | |
| 4 | CALISE Michael | 288 | | |
| 33 | CARPENTIER Jean Paul | 5000 | Frédéric LENTILLON |  |
| 34 | CARTIER-BRESSON Isabelle | 3125 | | |
| 25 | CAVALIER Gérard | 1884 | | |
| 5 | COCHET Xavier | 288 | Brice de Villeneuve |  |
| 43 | CROSETTI Noel | 1000 | | |
| 6 | DE CROUSNILHON Michel | 2108 | Frédéric LENTILLON |  |
| 7 | DE VILLENEUVE Brice | 64355 | |  |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 40 | DECELLE Baptiste | 1000 | | |
| 38 | DEMAZIERES Guy Serge | 1000 | | |
| 8 | DOUARD Ghislaine | 576 | | |
| 9 | DUBOIS Michel | 2160 | | |
| 54 | DUFEE Jordan | 50880 | VPC. | |
| 10 | EUZEN Pierre | 288 | | |
| 41 | GAUTHIER Véronique | 1000 | | |
| 39 | GERADIN Denis | 1000 | | |
| 11 | GOLDMAN Wolf | 648 | | |
| 12 | GREPHYMO | 324 | | |
| 51 | HAIRON Serge | 1000 | | |
| 49 | JACQUES Alain | 1200 | | |
| 13 | JOUBERT Raphaël | 288 | | |
| 14 | LANNES Béatrice | 108 | | |
| 15 | LENTILLON Frederic | 53582 | | |
| 35 | LEPLONGEON Alain | 2000 | BRIE DE VILLOUEDNS | |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 48 | MATHIEU Jean Pierre | 1000 | | |
| 16 | MENAGER Gérald | 576 | | |
| 17 | MICHELETTI Gabriel | 108 | | |
| 18 | NEDJOUA-GARELLO Jérôme | 67703 | | |
| 19 | NICOLAS Christiane | 864 | | |
| 20 | NICOLAS Jérôme | 864 | | |
| 47 | OLIVON Daniel | 500 | | |
| 26 | PALMADE PORTUGUESS Elisabeth | 7543 | | |
| 21 | POIRIER Franck | 648 | | |
| 36 | POITRIMOLT Arnaud | 1500 | | |
| 27 | PORTUGUES Gérald | 18712 | | |
| 45 | RAKATOMANGA | 4000 | | |
| 22 | RAVENEL Olivier | 288 | | |
| 23 | RICHARD Jean-Louis | 576 | | |
| 50 | RODRIGUEZ Jean Claude | 1020 | | |
| 24 | ROUDAUD Laurent | 2670 | | |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 37 | SAMAGALSKI Joseph | 1800 | | |
| 28 | SERRA André | 432 | | |
| 53 | TOLLIS Stéphanie | 1000 | LENTILLON Frédéric | |
| 44 | EURL VALGEST | 1000 | LENTILLON Frédéric | |
| 52 | WARTELLE-MATHIEU Pascale | 100 | | |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

**POUVOIR DE REPRESENTATION**

Je soussigné(e) : ANGELVIN Alain

Domicile ou siège social : 7 rue Emile Loubet 04700 ORAISON

Propriétaire de 3096 actions :

De la société :

**ABCAMEDIS GROUPE**
**Société par Actions Simplifiée**
**A capital variable minimum de 5 100 €**
**Siège social : Les Bureaux de l'Arche**
**5 Rue des Allumettes**
**13090 AIX EN PROVENCE**
**483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE**

Donne pouvoir par les présentes à *(autre associé)* :

Nom : DE VILLENEUVE Brice

Domicile ou siège social :

aux fins de me représenter à **l'assemblée générale mixte qui se tiendra le vendredi 15 mars 2019 à 14 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'AGO :*

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/18 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/18,
- Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du CC – l'approbation de ces conventions,
- Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.

*De la compétence de l'AGE :*

- Proposition d'augmentation du capital social,
- Augmentation du capital social,
- Suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs à conférer.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à ORAISON
Le 5 mars 2019

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».*

Bon pour pouvoir

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

**POUVOIR DE REPRESENTATION**

Je soussigné(e) : Carpentier Jean-Paul

Domicile ou siège social : 5, allée du petit duc 13800 ISTRES

Propriétaire de 500 actions :

De la société :

**ABCAMEDIS GROUPE**
**Société par Actions Simplifiée**
**A capital variable minimum de 5 100 €**
**Siège social : Les Bureaux de l'Arche**
**5 Rue des Allumettes**
**13090 AIX EN PROVENCE**
**483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE**

Donne pouvoir par les présentes à *(autre associé)* :

Nom : F. Lentz Leo Directeur General

Domicile ou siège social : 5, rue des allumettes 13090 Aix en Provence

aux fins de me représenter à **l'assemblée générale mixte** qui se tiendra le **vendredi 15 mars 2019 à 14 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'AGO :*

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/18 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/18,
- Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du CC – l'approbation de ces conventions,
- Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.

*De la compétence de l'AGE :*

- Proposition d'augmentation du capital social,
- Augmentation du capital social,
- Suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs à conférer.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Istres
Le 13/03/2019

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».*

Bon pour pouvoir

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787



TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

**POUVOIR DE REPRESENTATION**

Je soussigné(e) : Xavier COCHET

Domicile ou siège social : 29 ter rue du Fb St Christophe 55300 SAINT-MIHIEL

Propriétaire de 288 actions :

De la société :

**ABCAMEDIS GROUPE**
Société par Actions Simplifiée
A capital variable minimum de 5 100 €
Siège social : Les Bureaux de l'Arche
5 Rue des Allumettes
13090 AIX EN PROVENCE
483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE

Donne pouvoir par les présentes à *(autre associé)* :

Nom : DE VILLENEUVE BRICE

Domicile ou siège social :

aux fins de me représenter à **l'assemblée générale mixte qui se tiendra le vendredi 15 mars 2019 à 14 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'AGO :*

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/18 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/18,
- Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du CC – l'approbation de ces conventions,
- Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.

*De la compétence de l'AGE :*

- Proposition d'augmentation du capital social,
- Augmentation du capital social,
- Suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs à conférer.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à St Mihiel
Le 10 mars 2019

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».*

Bon pour pouvoir

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787



TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

**POUVOIR DE REPRESENTATION**

Je soussigné(e) : Michel de Cromesnilhon

Domicile ou ~~siège social~~ : 'le Concorde' 280 av. Foch 83000 Toulon

Propriétaire de 2008 actions :

De la société :

**ABCAMEDIS GROUPE**
Société par Actions Simplifiée
A capital variable minimum de 5 100 €
Siège social : Les Bureaux de l'Arche
5 Rue des Allumettes
13090 AIX EN PROVENCE
483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE

Donne pouvoir par les présentes à *(autre associé)* :

Nom : Frédéric Lentillon

Domicile ou siège social :

aux fins de me représenter à **l'assemblée générale mixte qui se tiendra le vendredi 15 mars 2019 à 14 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'AGO :*

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/18 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/18,
- Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du CC – l'approbation de ces conventions,
- Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.

*De la compétence de l'AGE :*

- Proposition d'augmentation du capital social,
- Augmentation du capital social,
- Suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs à conférer.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Toulon
Le 4 mars 2019

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».*

Bon pour pouvoir

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787



TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

**ABCAMEDIS GROUPE**
Société par Actions Simplifiée
A capital variable minimum de 5 100 €
Siège social : Les Bureaux de l'Arche
5 Rue des Allumettes
13090 AIX EN PROVENCE

483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE

---

**Émission du vote par correspondance**

Nous vous demandons de bien vouloir, après avoir pris connaissance du texte des résolutions, retourner à la société, **par lettre recommandée avec accusé de réception,** le coupon ci-dessous avec vos décisions de vote relatives aux résolutions proposées à **l'assemblée générale mixte du 15 mars 2019** :

---

**Le soussigné (nom de l'actionnaire) :** DUFEE
Demeurant : Annecy
Titulaire de 50180 actions de la **SAS ABCAMEDIS GROUPE,**

Emet les votes suivants, en répondant par « oui » (approuvée) ou par « non » (refusée) aux résolutions proposées :

**PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus au Président et au Directeur Général**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directeur Général sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos, lesquels font apparaître **une perte de 4 140.82 €.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat respectif pour l'exercice écoulé.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☒ | ☐ |

**DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018**

L'assemblée générale, constatant que la perte de l'exercice clos s'élève à 4 140.82 €, décide de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau débiteur ». Le solde du compte « report à nouveau » deviendra, après affectation, débiteur de 334 669.14 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

En outre, l'assemblée générale prend acte que, du fait de pertes constatées dans les documents comptables à la clôture des comptes 30 septembre 2018, les capitaux propres de la société demeurent inférieurs à la moitié du capital social. Le formalisme de l'article L. 225-248 du Code de Commerce a été réalisé suite aux décisions de l'AGE du 30 juin 2016.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☒ | ☐ |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

**TROISIEME RESOLUTION : Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce – Approbation de ces conventions**

L'assemblée générale approuve les conventions intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que celles qui se sont poursuivies, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☑ | ☐ |

**QUATRIEME RESOLUTION : Absence de rémunération des fonctions de direction**

Jusqu'à décision contraire ultérieure, l'assemblée générale décide de maintenir une absence de rémunération au titre des fonctions de Président de M. Brice DE VILLENEUVE et de Directeur Général de M. LENTILLON Frédéric.

Les dirigeants pourront toutefois prétendre, sur justificatifs, au remboursement de leurs frais de déplacements et de représentation exposés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☑ | ☐ |

**CINQUIEME RESOLUTION : Proposition d'augmentation du capital social**

Après avoir rappelé que le capital social se trouve entièrement libéré, le Directeur Général expose l'opportunité de procéder à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles de catégorie A, à l'effet de renforcer les capacités financières de la Société.

Ces actions pourraient être libérées en totalité par apport en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

A ce jour, le Directeur Général indique que deux associés ont, préalablement à la présente assemblée, manifesté leur volonté de souscrire au capital social par compensation avec une partie de leurs comptes courants d'associés selon les modalités suivantes :

| | Souscription au capital prévue (en €) | Nombre d'actions à souscrire |
|---|---|---|
| M. LENTILLON Frédéric | 8 190 € | 54 600 actions |
| SARL VALGEST | 5 310 € | 35 400 actions |

Cette augmentation de capital, d'une somme totale de 13 500 €, serait réalisée par l'émission au pair de 90 000 actions nouvelles de 0.15 € chacune, ce qui aurait pour effet de porter le capital social de la somme de 50 880.90 € à la somme de 64 380.90 €.

Le Directeur Général invite les associés souhaitant souscrire au capital social par apport en numéraire à se manifester. A cet effet, le Directeur Général est habilité à recevoir les souscriptions. Les versements correspondant aux souscriptions devront être effectués au siège social au plus tard le 15 avril 2019 sur le compte bancaire bloqué ouvert à cet effet au nom de la société.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☑ | ☐ |

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

**SIXIEME RESOLUTION : Augmentation du capital social**

L'assemblée générale, constatant que le capital social est intégralement libéré, décide, sous la condition de l'adoption de la résolution suivante relative à la suppression du droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital conformément aux souscriptions reçues, par l'émission au pair d'actions nouvelles de valeur nominale de 0.15 €.

Les actions nouvelles seront libérées en totalité en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles seront créées jouissance à la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☒ | ☐ |

**SEPTIEME RESOLUTION : Suppression du droit préférentiel de souscription**

L'assemblée générale décide la suppression totale du droit préférentiel de souscription des associés prévu à l'article 11-5 des statuts, en faveur des associés s'étant manifestés.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☒ | ☐ |

**HUITIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital décidée dans la 6ème résolution, constater les libérations par versements en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et généralement prendre toutes mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Cette délégation est consentie jusqu'à la date du 15 mai 2019.

L'assemblée générale autorise, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet de la 6ème résolution, le Directeur Général à modifier corrélativement les statuts.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☒ | ☐ |

**DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs à conférer**

L'assemblée générale confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

| OUI (APPROUVEE) | NON (REFUSEE) |
|---|---|
| ☒ | ☐ |

Fait à Annecy,
Le 13/03/2019

**Signature (nom de l'actionnaire),**
**M. Duffee**

***Nous attirons votre attention sur le fait que, pour que votre vote par correspondance soit pris en compte, le présent document doit être parvenu au siège social 3 jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée générale mixte du 15 mars 2019.***

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

## POUVOIR DE REPRESENTATION

Je soussigné(e) : Alain LEPLONGEON

Domicile ou siège social : 187 Rue de Falaise Entrée B2 14000 CAE

Propriétaire de 2000 actions :

De la société :

**ABCAMEDIS GROUPE**
Société par Actions Simplifiée
A capital variable minimum de 5 100 €
Siège social : Les Bureaux de l'Arche
5 Rue des Allumettes
13090 AIX EN PROVENCE
483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE

Donne pouvoir par les présentes à *(autre associé)* :

Nom : De VILLENEUVE Brice

Domicile ou siège social :

aux fins de me représenter à **l'assemblée générale mixte qui se tiendra le vendredi 15 mars 2019 à 14 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*De la compétence de l'AGO :*

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/18 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/18,
- Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du CC – l'approbation de ces conventions,
- Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.

*De la compétence de l'AGE :*

- Proposition d'augmentation du capital social,
- Augmentation du capital social,
- Suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs à conférer.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Cae
Le 13/03/2019

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».*

Bon pour pouvoir

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787



TRIBUNAL DE COMMERCE AIX-EN-PROVENCE

**POUVOIR DE REPRESENTATION**

**Je soussigné(e) :** Mme Tollis Stephanie

**Domicile ou siège social :** 02 Lot des prés mancois 27500 Manneville

**Propriétaire de** 1000 **actions :**

**De la société :**

**ABCAMEDIS GROUPE**
**Société par Actions Simplifiée**
**A capital variable minimum de 5 100 €**
**Siège social : Les Bureaux de l'Arche**
**5 Rue des Allumettes**
**13090 AIX EN PROVENCE**
**483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE**

**Donne pouvoir par les présentes à *(autre associé)* :**

**Nom :** MR Dentillon Frederic

**Domicile ou siège social :**

**aux fins de me représenter à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le vendredi 15 mars 2019 à 14 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

***De la compétence de l'AGO :***

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/18 et quitus aux dirigeants,**
- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/18,**
- **Lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du CC – l'approbation de ces conventions,**
- **Absence de rémunération des fonctions des dirigeants.**

***De la compétence de l'AGE :***

- **Proposition d'augmentation du capital social,**
- **Augmentation du capital social,**
- **Suppression du droit préférentiel de souscription,**
- **Délégation de pouvoirs pour réaliser l'augmentation de capital,**
- **Pouvoirs à conférer.**

**En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.**

**Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.**

**Fait à** Manneville
**Le** 13/03/2019

***Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »***

Bon pour pouvoir

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787

Copie certifiée conforme
CM / 29/01/2020 18:00:15
N° de dépôt - 2020/2643 / 483470787